

AMÉNAGEMENT

Voie mère SNCF : le « oui mais » pour l'environnement



Des recommandations ont été faites à la SNCF par l'autorité environnementale concernant le projet de la voie mère.

Une bonne chose pour le transport des poids lourds mais des nuisances pour les riverains : l'Autorité Environnementale a rendu son avis sur le projet de voie mère SNCF.

L'Autorité environnementale s'est réunie le 22 septembre et il a été question de la rénovation de la voie mère SNCF du port de Calais. Sans pouvoir de décision, elle a donné ses recommandations, après études, sur les volets environnementaux et humains. En effet, il est spécifié que « pour chaque projet soumis à évaluation environnementale, une autorité environnementale désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du public. » L'AE a donc relevé plusieurs enjeux importants comme la réduction des nuisances pour les riverains, la sécurité et le confort des piétons au droit des passages à niveau et dans les aménagements, la prise en compte des risques naturels et industriels et la préservation de la biodiversité aux alentours du projet.

1-PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Sept zones naturelles remarquables ont été identifiées et répertoriées aux alentours du projet de la voie mère. Dans celles-ci, des milliers d'espèces vivantes, végétales ou animales, y vivent. Le projet, qui permettrait la circulation quotidienne de 30 trains de fret (quinze allers-retours) à échéance 2040, impacterait directement le milieu. C'est pourquoi l'AE recommande « d'examiner précisément les liens fonctionnels entre la Znieff Platier d'Oye et le site de la voie ferrée, notamment pour les espèces animales identifiées comme remarquables. » Comme évoqué depuis plusieurs mois, plusieurs tracés sont envisageables et rien n'a encore été décidé pour l'instant, les études étant toujours en cours. À ce sujet, l'autorité « recommande de présenter des études approfondies éclairant les tracés alternatifs et d'actualiser en conséquence l'étude d'impact avant l'enquête publique. » Toutefois, si le tracé par Umicore venait à être choisi, l'AE recommande « de mettre en exergue précisément les précautions qui seront prises pour éviter la zone des goélands. »

2-RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES

Si la biodiversité est un enjeu primordial dans le projet, les riverains le sont aussi. La voie mère passera à côté des habitations, peu importe le trajet. Et comme le nombre d'allers-retours devrait être beaucoup plus important, les nuisances suivraient. L'assemblée environnementale préconise « de renforcer les mesures de réduction du bruit, de privilégier l'évitement des nuisances sonores par des tracés alternatifs Umicore ou Nord et la réduction du bruit par des mesures de réduction à la source, y compris dans le secteur des Fontinettes » et aussi « de poursuivre la concertation et l'information des riverains tout au long de l'avancement du projet et de passer des conventions individuelles avec eux. » La dernière réunion de riverains ayant eu lieu il y a quelques jours, la prochaine aura lieu en mars-avril 2022.

3-ASSURER LA SÉCURITÉ

Plusieurs points sur la sécurité ont été évoqués dans le rapport. Sur le pont Mollien, l'autorité note qu'il n'a pas été prévu de nouvel aménagement des circulations pour améliorer le confort des piétons et des cyclistes. Elle demande à veiller sur ces points sur les passages à niveau, le pont et le carrefour Mollien. Aussi, cette dernière préconise « de justifier que le stationnement éventuel des trains transportant des matières dangereuses ne nécessite pas l'examen des dangers présentés par ces trains et de joindre au dossier une étude de dangers ».